

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

- 1.1 Identificateur du produit**
Nom commercial du produit Actisan-5L
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations identifiées pertinentes
Désinfectant pour les surfaces.
Utilisations déconseillées
L'utilisation simultanée avec des détergents.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Firme VEIP bv
Adresse Molenvliet 1
3960 BB Wijk bij Duurstede
Pays-Bas
Numéro de téléphone +31 343 57 22 44
Numéro de télécopie +31 343 57 71 04
Courrier électronique info@veip.nl
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Urgence +31 343 57 22 44
Information médicale
Belgique +32 (0) 22 64 96 36 Centre Antipoisons Bruxelles
+32 (0) 70 24 52 45 En cas d'urgence
Pays-Bas +31 (0) 30 274 8888 NVIC, Utrecht, seulement pour les travailleurs professionnels

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Conforme au Règlement européen (CE) no 1272/2008
- | Classes de danger | Classification |
|--|--|
| Toxicité aiguë | Acute Tox. 4, H302 |
| Corrosion/irritation cutanée | Skin Irrit. 2, H315 |
| Lésions oculaire/irritation oculaire | Eye Irrit. 2, H319 |
| Toxicité spécifique pour certain organes cibles – Exposition unique STOT un. | STOT SE 3, H335 |
| Danger pour le milieu aquatique | Aquatic Acute 1, H400
Aquatic Chronic 1, H410 |

Pour le texte intégral des mentions de danger, voir section 2.2.

- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une grave irritation oculaire.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Mentions de mise en garde	
P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P402 + P404	Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

2.3 Autres dangers

Ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances Sans objet.

3.2 Mélanges Composants

		Classification	Pourcentage
Acide dichloroisocyanurique, sel de sodium dihydraté			> 99
No CAS	51580-86-0	Acute Tox. 4, H302	
No CE	220-767-7	Skin Irrit. 2, H315	
Numéro d'enregistrement	01-2119489371-33	Eye Irrit. 2, H319	
		STOT SE 3, H335	
		Aquatic Acute 1, H400	
		Aquatic Chronic 1, H410	
Additifs			< 1
No CAS	Sans objet	Non classés.	
No CE	Sans objet		
Numéro d'enregistrement	Sans objet		

Voir rubrique 16 pour le texte intégral de toutes mentions de danger qui ne sont pas reprises dans leur intégralité dans les rubriques 2 et 3.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Air frais, repos. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés, rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux avec de l'eau pendant quelques minutes; enlever les verres de contact, si possible; poursuivre le rinçage. Consulter immédiatement un médecin/oculiste.

Ingestion

Rincer la bouche, boire beaucoup d'eau et appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes et effets aigus de l'exposition

Pas d'effets ou symptômes connus en cas d'utilisation normale.

4.2.2 Symptômes et effets différés de l'exposition

Peut provoquer des troubles des membranes muqueuses des voies respiratoires supérieures chez les personnes hypersensibles au chlore.

Contact intensif avec la peau peut entraîner réactions allergiques (eczéma).

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

Poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Dioxyde de carbone

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie: par décomposition, émission des fumées toxiques comprenant du chlorure d'hydrogène, d'azote et d'oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

5.3.1 Mesures de protection

En cas d'incendie: refroidir les conteneurs et les alentours par arrosage d'eau.

5.3.2 Équipement de protection particulier

Vêtements de protection, appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protection des yeux, gants, bottes et vêtements de protection. Appareil respiratoire approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas s'approcher des égouts, les eaux de surfaces ou de sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit renversé et entreposer dans un fût. Collecter prudemment les restes. Laver les éventuels résidus à l'eau. Collecter l'eau de rinçage.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir aussi les sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection et des vêtements de protection

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Prévention des incendies et des explosions

Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais.

Stocker dans un endroit résistant au feu et séparé des acides, substances inflammables, réducteurs et composés d'ammonium.

7.2.2 Protection contre les influences ambiantes

Tenir à l'écart des surfaces chaudes (les conduites de vapeur) et rayonnement solaire.

Matériaux approuvés pour l'emballage: de la matière synthétique approuvée.

7.3 Utilisation finale particulière

La nébulisation du produit est interdite.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeur limite d'exposition

TWA limit value 8 heures

Non-établi

TWA limit value 15 min.

Non-établi

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Ventilation et évacuation locale.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux

À la libération de poussière: lunettes de sécurité (NEN-EN-166)

Protection de la peau

– Protection des mains

Gants caoutchouc butyle 0,7 mm

Délai de rupture > 8 heures (NEN-EN 374)

Gants en caoutchouc nitrile 0,7 mm

Délai de rupture > 8 heures (NEN-EN 374)

Gants polyéthylène basse densité (LLDPE) 0,75 mm

Délai de rupture > 8 heures (NEN-EN 374)

– Autres mesures

Vêtements de protection (NEN-EN 340).

Protection respiratoire

À la libération de poussière : masque anti-poussière avec filtre P2 (NEN-EN 143).

Risques thermiques

Sans objet.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Evacuer les eaux usées conformément aux exigences réglementaires locales sur la protection de l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

– forme

Tablette

– couleur

Blanc

Odeur

Chlore comme

Seuil olfactif, mg/m³

Pas de données disponibles

pH (solution 5%)

6,7

Point de fusion / de congélation, °C

240 (décomposition)

Point d'ébullition, °C

Sans objet

Point d'éclair, °C

Sans objet

Limites d'explosivité (%v/v)

Pas de données disponibles

Pression de vapeur, mbar à 20 °C

< 0,00006 (anhydre)

Densité relative (eau=1

Pas de données disponibles

Solubilité dans l'eau

Env. 250

Coefficient de partage (log K octanol/eau)

– 0,0056

Température d'auto-inflammabilité (°C)

Pas de données disponibles

Température de décomposition

240

Propriétés explosives

Pas de données disponibles

Propriétés oxydantes

Une solution dans l'eau a des propriétés oxydantes.

9.2 Autres informations

Densité (kg/m³)

Env. 980

Densité en vrac (kg/L)

0,5 – 1,0

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Une solution dans l'eau a des propriétés oxydantes.

Pas de réaction dangereuse lorsque prescriptions d'usage et de stockage seront prises.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable en cas de conservation à une température ambiante normale.

En cas d'exposition à des températures supérieures à 60 °C, le produit peut perdre l'eau cristalline.

Décomposition lentement en cas d'exposition à d'humidité.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment aux substances inflammables et aux réducteurs.

Forme des composés explosifs avec les sels d'ammonium, l'urée et les composants similaires à l'azote.

Réagit aux acides avec formation de gaz chloré toxique.

10.4 Conditions à éviter

Les températures de stockage > 55 °C et d'humidité. Sources d'inflammation (feu ouvert, surfaces chaudes et étincelles).

10.5 Unverträgliche Materialien

Acides, substances inflammables, réducteurs et composés d'ammonium.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en cas d'utilisation et d'entreposage conforme aux instructions.

En cas de décomposition résultant d'un contact avec d'humidité, libère du gaz chloré.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë

– Orale	LD50 (rat)	1 671 mg/kg
– Cutanée	LD50 (lapin)	> 5 000 mg/kg
– Inhalation	LC50 (rat, 4 heures)	0,27 - 1,17 mg/L (poussières)

b) Corrosion cutanée / irritation cutanée

Poussière libérée est irritante pour la peau.

c) Lésion oculaire grave / irritation oculaire

Poussière libérée est corrosif pour les yeux.

d) Sensibilisation respiratoire / cutanée

La substance n'est pas sensibilisante.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, la substance ne répond pas aux critères de classification.

f) Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, la substance ne répond pas aux critères de classification.

g) Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, la substance ne répond pas aux critères de classification.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique STOT un.

Poussière libérée peut irriter les voies respiratoires.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée STOT rép.

Pas de données disponibles

j) Danger par aspiration

Pas de données disponibles

11.2 Voies d'exposition probables

La substance peut être absorbée par le corps après l'inhalation de la poussière et après avalement.

11.3 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Voir la section 4.2.2

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Écotoxicité

– Poissons	LC50 poisson, 96 heures	0,23 mg/L
– Crustacés	EC50 Daphnia, 48 heures	0,17 mg/L
– Algues	ErC50 algues, 72 heures	872 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité dans l'eau 28 journées: 2%

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF): 3,25

Log K_{Octanol/eau}: -0,0056

Aucun potentiel remarquable de bioaccumulation (BCF < 500 et log P_{Octanol/eau} < 4).

12.4 Mobilité dans le sol

Valeur K_{oc}: 6.

Le produit est très mobile dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de matières qui sont considérées, après évaluation, comme matières PBT ou vPzB.

12.6 Autres informations

Le produit est nocif à l'eau.

Classe de pollution des eaux (réglementation allemande WGK) (CPE): 2.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit

Élimination dans un incinérateur agréé pour les déchets sous forme de solides, ou comme déchet chimique conformément aux réglementations locales.

Ne pas jeter avec les ordures ménagères.

Éviter de laisser pénétrer dans les égouts.

Élimination de l'emballage

Éliminer les emballages avec les restes comme déchets dangereux.

L'emballage nettoyé peut être réutilisé.

Informations concernant le traitement des déchets

Liste européenne des déchets (EURAL) 07 04 13

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	3077
14.2	Nom d'expédition	MATIÈRES DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (acide dichloroisocyanurique, sel de sodium dihydraté)
14.3	Classe de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage	III
14.5	Dangers pour l'environnement	
	Polluant marin	Oui

Marquage des colis	DS 375: Pas de marque LQ pour les emballages simples ou intérieurs de 5 kg ou moins. Symbole poisson / arbre pour emballage individuel ou intérieur de plus de 5 kg.
14.6 Informations supplémentaires	
Étiquette	9
Description	DS 375: Nom commercial ou nature des marchandises (désinfectant) pour emballages simples ou intérieurs de 5 kg ou moins.
Code de restriction en tunnels	(E)
Numéro d'identification du danger	90
Catégorie de transport	3
Quantités limitées (LQ)	5 kg
Quantités exceptées	E1
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Sans objet.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les réglementations complémentaires nationales doivent être respectées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique est effectuée pour Acide dichloroisocyanurique, sel de sodium dihydraté.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Modifications apportées à la version précédente de la fiche

Version précédente	11.0
Modifications	Adaptation de les sous-rubriques 14.5 et 14.6.

16.2 Signification des abréviations et acronymes

CAS	Chemical Abstracts Service (Division de la American Chemical Society)
CLP	Classification, Labelling and Packaging [Classification, étiquetage et emballage]
EC50	Effect Concentration, 50 percent [Concentration effective, 50 pour cent]
EU	Union Européenne
GHS / CLP	Globally Harmonised System / Classification, Labelling and Packaging
IMDG	Transport of dangerous goods by sea
IC50	Inhibitory Concentration, 50 percent [Concentration inhibitrice, 50 pour cent]
LC50	Lethal Concentration, 50 percent [Concentration létale, 50 pour cent]
LD50	Lethal Dose, 50 percent [Dose létale, 50 pour cent]
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic [Persistant, bioaccumulable et toxique]
ppm	Parts per million [parties par million]
TWA	Time Weighted Average [Moyenne pondérée dans le temps]
vPvB	very Persistent, very Bioaccumulative and Toxic [tres Persistant, tres Bioaccumulable et Toxique]

16.3 Références bibliographiques et sources de données

ECHA dossier et ChemCards.

16.4 Texte intégral de toutes mentions de danger qui ne sont pas reprises dans leur intégralité dans les rubriques 2 et 3.

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
------	--

16.5 Conseils de formation

Prenez soin d'une bonne formation, instruction et entraînement des usagers.

Cette fiche de données a été préparée par KWA. Malgré le soin apporté à la rédaction du texte, toute erreur y figurant et résultant en des dommages quelconques ne saurait être la responsabilité de KWA.

KWA, Spijksedijk 18c, 4207 GN Gorinchem, Pays-Bas. Téléphone +31 183 649 556